

STRATEGIE NORMATIVE LUXEMBOURGEOISE 2014-2020

« *Technical standardization as a **service*** »

ILNAS

The bottom of the page features three horizontal bars of varying lengths and colors. The top bar is dark blue, the middle bar is a lighter blue, and the bottom bar is a very light blue, extending across the entire width of the page.

Retrouvez la stratégie normative luxembourgeoise sur www.ilnas.lu

Introduction

Depuis juin 2010, les différents retours reçus du marché national, mis en corrélation avec les analyses menées par l'ILNAS en regard, permettent de constater que les piliers de développement stratégique actuels ne sont pas en lien avec les besoins nationaux affichés en normalisation technique. Ces derniers ne s'expriment pas dans la veine de l'engagement entrepris par l'ILNAS, dont la dynamique promotionnelle est faiblement suivie.

En effet, si les nombreuses et diverses initiatives menées depuis plus de trois ans en ce sens ont permis **d'asseoir l'identité de l'ILNAS** et de **faire progresser le nombre de délégués nationaux en normalisation**, force est de constater que l'offre de produits et services développée ne remporte pas un succès marquant (formations, sensibilisations, ateliers, diagnostics, veilles ciblées, accompagnement, veille et suivi de divers secteurs économiques porteurs, etc.).

Aujourd'hui, dans un contexte de post-crise économique et de nécessaire rigueur budgétaire, les moyens déployés ne reçoivent pas un écho suffisant de la part du marché économique national. Pour preuve, les résultats d'une enquête externalisée au plan national, menée en novembre 2013 sur un échantillonnage significatif d'entreprises, confirment ces constats de moindre implication du tissu économique national, en normalisation technique, majoritairement par manque de moyens financiers et de ressources humaines. Au Grand-Duché de Luxembourg, la faible représentation de grandes entreprises et d'industries conséquentes contribue grandement à ce contexte. **Globalement, bien que les avantages de la normalisation soient perçus par les acteurs économiques nationaux, la matière leur paraît compliquée à comprendre et à exploiter.**

En conséquence, il est nécessaire en l'espèce, d'adapter à nouveau la stratégie normative nationale pour répondre efficacement aux besoins exprimés par le marché économique et ses parties prenantes.

Nouvelles orientations

Ainsi, dès janvier 2014, les dispositions suivantes sont d'application :

- L'ensemble des **produits et services** développés sont désormais disponibles et testés ; ils sont gratuitement mis à disposition du marché économique national sur simple demande.
- Le sujet de l'**éducation à la normalisation** est traité et suivi, et restera en attente de développement selon les besoins explicitement exprimés par le marché économique national ; il en sera de même pour le sujet de la recherche dans le domaine de la normalisation technique.
- Enfin, un seul secteur économique sera désormais constamment analysé et développé, à savoir celui des **Technologies de l'Information et de la Communication**, secteur horizontal, porteur de nombreux futurs développements innovants. Les autres secteurs pourront être traités sur demande, selon les priorités, et les ressources disponibles en l'espèce.

En ligne avec les développements économiques à suivre, un point sera renforcé quant au « **rayonnement** » du Grand-Duché de Luxembourg au sein de la matière, au plan européen et au plan international, à savoir notamment la garantie de l'analyse pertinente des documents *ad hoc*. De même, en termes de respect des attributions légales en la matière, une analyse et un suivi constant du règlement européen « 1025/2012 » devront être mis en place.

En regard, la communication et la promotion large de la matière seront réduites (la promotion n'est plus systématique, mais strictement contrôlée). Quant au développement intersectoriel de l'Organisme Luxembourgeois de Normalisation, il est annulé afin de répondre en priorité aux besoins exprimés par le marché économique national et aux attributions légales relatives.

Piliers

La nouvelle stratégie normative nationale 2014-2020 peut donc se lire désormais selon trois nouveaux piliers [Les anciennes versions de la stratégie normative nationale étant rendues caduques, ainsi que les politiques associées aux domaines non explicitement retenus au sein de ces piliers].

PILIER 1

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Support et développement constant du domaine normatif dédié aux Technologies de l'Information et de la Communication (y compris en termes d'éducation et de promotion *ad hoc*) selon la « Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC [2013-2020] » – Détection d'opportunités de niches de développements économiques relatives.

PILIER 2

Rayonnement national et respect des attributions légales

Support du rayonnement national en termes de représentation aux plans normatifs européen et international, ainsi que le respect strict des attributions légales (notamment européennes) selon les directives et les besoins de l'ILNAS – Détection d'opportunités pour le marché économique national.

PILIER 3

Produits et services

Support en termes d'exécution des produits et services normatifs courants, essentiellement sur demande du marché économique national.



Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

Southlane Tower I
1, avenue du Swing
L-4367 Belvaux
Tel. : (+352) 24 77 43 - 70
Fax : (+352) 24 79 43 - 70
Email : anec@ilnas.etat.lu
www.ilnas.lu

Janvier 2014

A decorative horizontal bar at the bottom of the page, consisting of a dark blue top section and a teal bottom section.